
Communiqué de mise à disposition de documents

Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2019

Dépôt du Document de référence 2018

Gaumont annonce avoir déposé le 12 avril 2019 son Document de référence 2018 auprès de l’Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document comprend notamment :

- le rapport financier annuel,
- le rapport sur le gouvernement d’entreprise prévu à l’article L225-37,
- le descriptif du programme de rachat d’actions propres,
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux.

Le Document de référence est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour toute personne en faisant la demande et peut également être consulté sur les sites internet de la société (www.gaumont.fr) et de l’AMF (www.amf-france.org).

*

* *